

Le Séneçon de Rodez (*Senecio ruthenensis* - Mazuc & Timb.-Lagr.) en Aveyron : répartition et menaces

Par Régis GOMES

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Service Départemental de l'Aveyron, sd12@oncfs.gouv.fr

La flore de France compte une quarantaine de taxons du genre *Senecio*, dont une quinzaine font l'objet d'une protection départementale ou régionale, et quatre seulement bénéficient d'une protection nationale du fait de leur distribution très limitée : Séneçon de Bayonne (*S. bayonnensis*), Cinéraire des marais (*S. congestus*), Séneçon à grosses soies (*S. macrochaetus*) et Séneçon de Rodez (*S. ruthenensis*).

Le Séneçon de Rodez (*S. ruthenensis*) est le seul taxon endémique français protégé, il n'est connu historiquement que de trois départements : l'Aveyron, la Charente-Maritime et il est également mentionné dans le Cantal (Küpfer, 1974).

Les données contemporaines concernent l'Aveyron, ainsi que la Charente-maritime où seules quelques stations de faible importance sont localisées.

Description (cf. Photo n°1)

Le Séneçon de Rodez ou Séneçon du Rouergue (*Senecio ruthenensis*) est un grand Séneçon, de 30 à 80 cm de hauteur à tiges dressées et ramifiées, pubescentes surtout dans leurs parties inférieures. Ses feuilles sont assez épaisses et également pubescentes. Celles de la base sont oblongues, sinuées, crénelées et atténuées en pétiole ailé. Celles de la tige sont plus petites et plus étroites, un peu embrassantes à la base. L'inflorescence est composée de trois à dix capitules à ligules jaune vif, de taille relativement grande, situés à l'extrémité de la tige et des rameaux.

Ce taxon a longtemps été considéré comme une sous-espèce de *Senecio doronicum* (L.). Il est d'ailleurs présenté comme tel dans toutes les grandes flores de France.

Statut du taxon en France

Du fait de son endémisme et de la régression de ses stations, le taxon est protégé en France (annexe 2 de l'arrêté ministériel du 20 janvier 1982, modifié par l'arrêté ministériel du 31 août 1995).

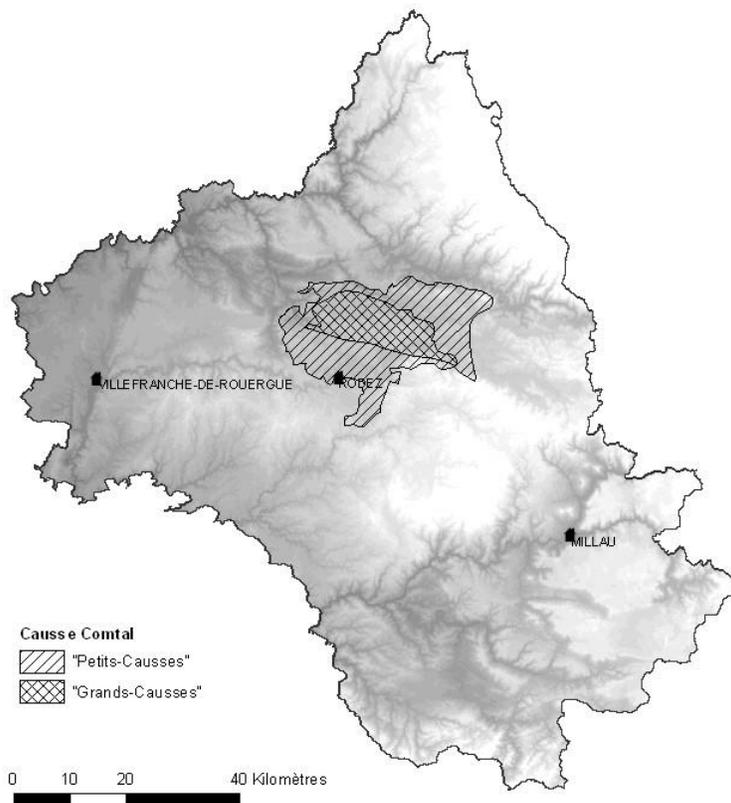
Le livre rouge des plantes menacées dans le monde (U.I.C.N) le classe "Vulnérable", ainsi que le livre rouge de la flore menacée de France (OLIVIER, 1995). Il

est également inscrit sur la liste rouge des espèces rares ou menacées de la flore vasculaire de Midi-Pyrénées (LARGIER & al., 2004).

Distribution historique en Aveyron

Senecio ruthenensis apparaît dans le catalogue des plantes de l'Aveyron (TERRE, 1795). Il est signalé sur des devèzes ⁽¹⁾ à bœufs, du Causse Comtal et notamment sur la devèze de Floyrac et dans le parc, sur les devèzes de Vayssettes, de Cadayrac, dans le bois de Bourrignac, le plateau de Salles-la-Source et le bois de Frons.

Antoine BRAS le cite en 1877 dans son catalogue des plantes vasculaires du département de l'Aveyron. Il le qualifie de plante rare, fleurissant en juillet et août sur les pelouses rocailleuses et les clairières des bois. Il l'observe sur les pelouses rocailleuses de la devèze de Floyrac et sur la devèze de Vayssettes, à gauche de la grande route allant à Espalion. Il indique également que M. Henri DE BARRAU l'a remarqué en 1833 à la devèze de Floyrac en le décrivant comme *S. doronicum* et que l'abbé REVEL le mentionne sur la devèze à l'ouest du village de Cadayrac, dans le bois de Bourrignac, sur le plateau de Salles-la-Source et sur la lisière du bois de Frons, toutes ces stations étant déjà décrites au siècle précédent par l'abbé TERRE.



Carte n°1 : Localisation du Causse Comtal (Source : CAUE 12, 2004)

Données contemporaines

En 1986, LESCOUËF J.Y. mentionne le Sénéçon de Rodez sur la commune de Gabriac, dans le secteur de Saint-Affrique-du-Causse, sur la partie est du Causse Comtal, qui n'a pas fait l'objet d'une actualisation. Il rapporte également une observation de BERNARD et FABRE sur la commune de Salmiech. Cette dernière localisation est très éloignée de l'aire d'origine du taxon et concerne une région à dominante siliceuse (schistes cristallins et granites).

Plus récemment, Christian Bernard signale une présence rare sur les chênaies claires, pelouses rocailleuses, clairières et lisières du Causse Comtal dans sa Flore des Causse (1996) et la qualifie de « très rare » en 2005 dans son inventaire illustré des plantes vasculaires du département.

En 2003, huit stations sont connues du Conservatoire Botanique National Pyrénées et Midi-Pyrénées.

En 2005, le service départemental de l'Aveyron de l'O.N.C.F.S ⁽²⁾ dans le cadre de ses missions régaliennes, a développé les connaissances sur la distribution de ce taxon dans l'objectif d'en assurer la conservation. Ses recherches ont rapidement mis en évidence de nombreuses dégradations de stations lors de l'aménagement d'accotements routiers réalisés sans étude préalable, et d'un projet d'élargissement routier en bordure d'une des principales stations. Une cartographie des stations a alors été réalisée sur système d'information géographique.

En 2006 et 2007, des prospections non exhaustives sur le Causse Comtal nous ont permis de réaliser près de quatre-vingt points de relevés pour une trentaine de stations. Parmi ces dernières, vingt se situent dans des secteurs éloignés des stations historiquement connues.

En 2008, de nouvelles stations ont été découvertes fortuitement, démontrant que l'abondance de ce taxon réputé très localisé, est plus importante que les connaissances historiques ne le laissaient supposer.

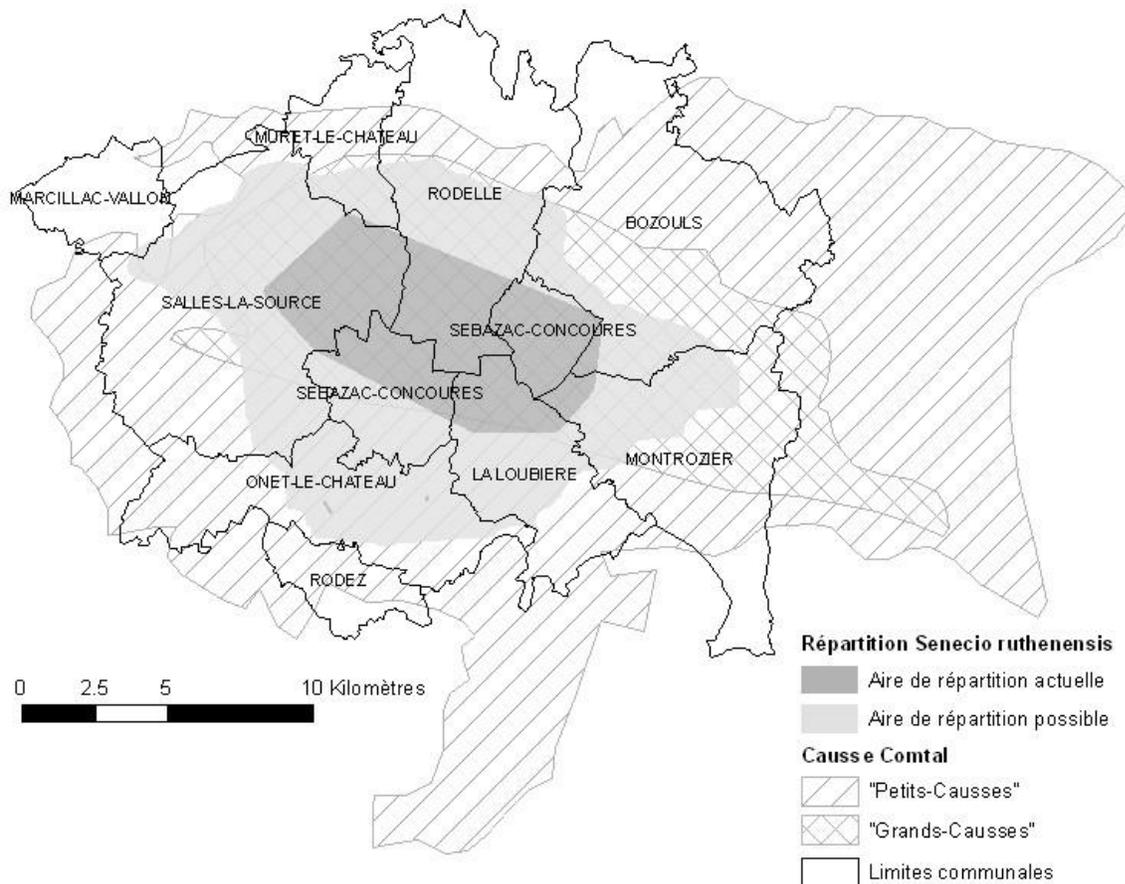
En synthétisant l'ensemble de ces relevés floristiques, et en ne prenant en compte que les stations éloignées les unes des autres de plus de 150 m, ou dont les conditions stationnelles, notamment la composition floristique, sont différentes, nous comptabilisons trente-huit stations connues à ce jour.

Répartition actuelle

Aujourd'hui, la présence du taxon est avérée sur onze secteurs distribués au sein de sept communes du Causse Comtal : Salles-la-Source, La Loubière, Sébazac-Concoures,

Rodelle, Montrozier, Bozouls et Onet-le-Château.

Une prospection exhaustive du Causse Comtal devrait permettre de découvrir de nombreuses autres stations.



Carte n°2 : Aire de répartition de *Senecio ruthenensis* sur le Causse Comtal

Statut foncier et classement des terrains

La quasi-totalité des parcelles concernées est classée en zones naturelles (landes, friches, taillis et terrains naturels). Seules deux stations sont situées sur du terrain classé agricole.

Trente six propriétaires ont été identifiés. Une douzaine de stations sont situées sur des terrains communaux, dont la plupart ne sont plus beaucoup pâturés et pour une grande partie en friches.

Zonages écologiques d'inventaire :

35 stations sont incluses dans les préZNIEFF (l'inventaire des ZNIEFF étant en cours de modernisation, nous nous basons ici sur les préZNIEFF en cours de classement, dont les limites ne sont pas définitives) :

- 22 stations sur des préZNIEFF de type 1,
- 13 sur des préZNIEFF de type 2.

Il conviendra d'intégrer les 3 stations non prises en compte à l'heure actuelle dans le futur réseau des ZNIEFF, une démarche est engagée dans ce sens auprès du Secrétariat scientifique et technique responsable de la modernisation des ZNIEFF en Midi-Pyrénées.

Zonage écologique de gestion :

Une station est située en zone Natura 2000, sur la Zone Spéciale de Conservation « Causse Comtal » (DOCOB validé) et deux autres sont concernées par la proposition de site d'importance communautaire "Vieux arbres de la haute vallée de l'Aveyron et des abords du Causse Comtal". Ces stations pourraient bénéficier à ce titre de mesures de gestion conservatoire d'habitats.

Zonage écologique de protection :

Deux stations sont concernées par l'arrêté préfectoral de protection de biotope du causse du "Puech Hiver", sur la commune de Salles-la-Source, pris en mesure compensatoire à l'extension d'une carrière.

Ecologie

Les stations sont en grande majorité localisées sur la partie centrale du plateau du causse Comtal. Ce plateau est composé de calcaires jurassiques. Il est caractérisé par une absence de relief, une altitude moyenne d'environ 570 mètres et une température annuelle moyenne avoisinant les 10°C.

La végétation du Causse appartient à l'étage subméditerranéen-atlantique dominé par le Chêne pubescent (*Quercus pubescens*). Elle se compose de taillis entrecoupés de pelouses sèches. Ces taillis sont composés principalement de Genévrier commun (*Juniperus communis*), Cerisier de Sainte-Lucie (*Prunus mahaleb*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Prunellier (*Prunus spinosa*), Buis (*Buxus sempervirens*), Viorne lantane (*Viburnum lantana*), Troène (*Ligustrum vulgare*) et Spirée à feuilles ovales (*Spiraea hypericifolia subsp. obovata*). Il s'agit du causse aveyronnais le moins diversifié floristiquement, avec environ 900 espèces végétales identifiées (G. Briane, 2007).

Les stations sont localisées pour la plupart sur des devèzes ⁽¹⁾ qui sont pour certaines très colonisées par le Genévrier commun. Elles se situent à des altitudes comprises entre 545 et 616 m sur des terrains plats sans exposition définie, quelques-unes sur des pentes inférieures à 10% d'exposition sud-ouest. Une seule est dans une doline ⁽³⁾ à pente de 50 à 60% exposée au nord-ouest. Les quelques stations isolées et se trouvant au sud du plateau sont sur des pentes de 10 à 20% d'exposition sud/sud-est, sud/sud-ouest et ouest.

Les deux plus grandes stations sont présentes pour l'une, sur une devèze à *Quercus x calvescens* Vuk. (*Q. pubescens x robur*), et pour l'autre, sur une prairie fauchée chaque année (cf. Photo n°2).

Les deux stations qui se trouvent en prairies de fauche, sont celles dont la densité des pieds est la plus élevée.

Le Sénéçon de Rodez se trouve souvent aux pieds d'arbustes, d'arbres, de haies ou de murets de pierres sèches, ou dans des broussailles où il est à l'abri d'un trop fort abrouissement de la part du bétail. En effet, nous avons pu observer sur plusieurs sites que la plante peut être consommée par les bovins. Ce Sénéçon peut donc supporter une exposition semi-ombragée, comme c'est le cas sur trois stations situées en sous-bois, dont une dans une plantation de pins. Ces stations devaient être à l'origine en pleine lumière, les boisements étant apparus plus tard.

Leur disposition en bordure de pelouses ou, pour l'une d'elles, dans une ancienne draille ⁽⁴⁾ en bordure de champs cultivés, laisse à penser que ces stations devaient être bien plus importantes par le passé.

Abondance sur les stations

Près de la moitié des stations comportent de 1 à 100 pieds. Pour les trois plus importantes (Figure n°1), les surfaces sont supérieures à 10 000 mètres carrés et elles comportent chacune entre 1 001 et 10 000 pieds.

Certaines stations de grande superficie sont souvent composées de regroupements de quelques dizaines de pieds disséminés çà et là.

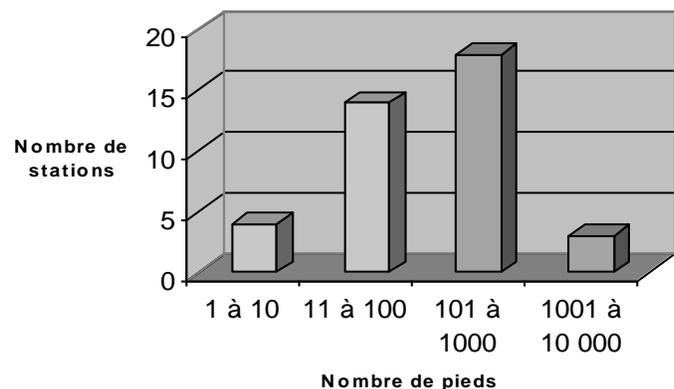


Figure n°1 : Abondance sur les stations

Menaces

Le Causse Comtal est un espace naturel soumis à des usages défavorables au Sénéçon, principalement l'évolution des pratiques agricoles et le développement de l'urbanisme.

Anciennement constitué exclusivement de pelouses sèches utilisées dans le cadre d'un élevage extensif, le causse à vu ses habitats naturels se dégrader au cours du XX^{ème} siècle. Les vastes étendues de pelouses ont vu leurs superficies nettement diminuer et se fragmenter suite à la mise en culture de parcelles pour l'affouragement et la culture de céréales.

Le pacage des troupeaux conduits par des bergers sur de longs parcours a également pratiquement disparu. Celui-ci participait à l'entretien de l'ouverture du causse grâce à un pâturage dirigé et uniforme. Pour un contrôle plus pratique du bétail, ce type de gardiennage a été remplacé par un cloisonnement mécanique des parcelles, qui a induit l'abandon des parcelles les plus pauvres. Celles-ci se sont refermées et un surpâturage a modelé les autres. Aujourd'hui encore, suite aux réorientations agricoles et grâce à un matériel de plus en plus performant (épierrage par broyage des pierres), de nombreuses parcelles du causse sont entièrement transformées et mises en cultures (cf. Photo n°3).

Le Causse Comtal est également situé en périphérie de la ville de Rodez, sur des communes en pleine expansion démographique. La pression d'urbanisme y est forte et les aménagements fonciers sont nombreux (projets routiers, zones de lotissements, zones d'activité commerciale...). Les petits aménagements, non soumis aux études d'impacts, sont souvent réalisés sans souci préalable des atteintes aux habitats naturels.

De 2005 à 2008, le service départemental de l'O.N.C.F.S. est intervenu préventivement sur cinq stations menacées par des travaux d'urbanisme ou agricoles (cf. Photos n°4, 5 et 6). Une information et une sensibilisation a débuté en 2006 auprès de l'administration et de certaines collectivités, ainsi que dans la presse locale.

Le service départemental a dressé une procédure pour destruction de végétaux protégés et destruction du milieu particulier à des espèces végétales protégées.

Le constat de terrain du service départemental de l'ONCFS révèle la nécessité de développer aujourd'hui une démarche d'information et de sensibilisation ciblée auprès des propriétaires, des collectivités et des exploitants agricoles concernés. La mise en place d'une étude sur l'écologie de l'espèce ainsi que des expérimentations en matière de gestion seraient également très utiles.

Bien que certaines stations de ce taxon montrent une forte abondance, il doit être gardé à l'esprit l'extrême rareté de sa population globale.

La préservation de cette espèce emblématique du Causse Comtal, réalisée en concertation avec les acteurs locaux, doit aller de pair avec la sauvegarde de ses habitats de pelouses sèches, qui sont indispensables à l'élevage local et qui présentent des cortèges faunistiques et floristiques associés très riches.

Remerciements

Je remercie Anne PARIS pour la relecture et les cartographies de cet article, le CBN de Midi-Pyrénées pour la transmission de ses données, Gilles PRIVAT de l'O.N.C.F.S. pour son aide pour la cartographie de terrain, Nicolas CAYSSIOLS de l'ADASEA 12 et Patrick GATIGNOL pour les informations qu'ils m'ont fourni.

(1) Nomination locale pour désigné des pelouses sèches maigres servant au pâturage extensif

(2) Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

(3) Dépression fermée du relief karstique

(4) Chemin pour la conduite des bêtes

Bibliographie

- BERGES G., CORRIOL G., LEBLOND N., LARGIER G., LAY S., PENIN D., REMAURY M., 2003 – Liste rouge provisoire des espèces rares ou menacées de la flore vasculaire de Midi-Pyrénées – Conservatoire botanique national de Midi-Pyrénées. 30 p.
- BERNARD C., 1996 – Flore des Causses "hautes terres, gorges, vallées et vallons (Aveyron, Lozère, Hérault et Gard)". Bulletin de la Société Botanique du Centre-Ouest, nouvelle série, numéro spécial n°14. 708 p.
- BERNARD C., 2005 – L'Aveyron en fleurs "Inventaire illustré des plantes vasculaires du département de l'Aveyron". Ed. du Rouergue. 256 p.
- BRAS A., 1877 – Catalogue des plantes vasculaires du département de l'Aveyron. Villefranche. 550 p.
- BRIANE G., AUSSIBAL D., 2007 – Paysages de l'Aveyron " Portraits et enjeux". Ed. du Rouergue. 336 p.
- LESCOUËF J.Y., 1986 - "Les plantes endémiques et subendémiques les plus menacées de France (partie non méditerranéenne), 258 p.
- OLIVIER L., GALLAND J-C., MAURIN H., ROUX J-P., 1995 – Livre rouge de la flore menacée de France : Tome 1 : Espèces prioritaires – Museum national d'histoire naturelle, Collection patrimoines naturels. 486 p. + annexes.
- SAUZÉ, J. C. & MAILLARD, P.-N., 1872-1880. – Flore du département des Deux-Sèvres. Niort, L. Clouzot, 3 vol. 1184 p.
- TERRE J. (abbé), 1955-1979 – Catalogue des plantes de l'Aveyron (avec compléments par BERNARD C. et FABRE G.). 300p.
- KUPFER P., 1974 – Recherches sur les liens de parenté entre la flore orophile des Alpes et celle des Pyrénées – Thèse Neuchatel. Boissiera 23, 322 p.



Photo n°1 : Le Séneçon de Rodez



Photo n°2 : Vue d'une partie de l'une des plus grandes stations



Photo n°3 : Devèze transformée en champ de céréales

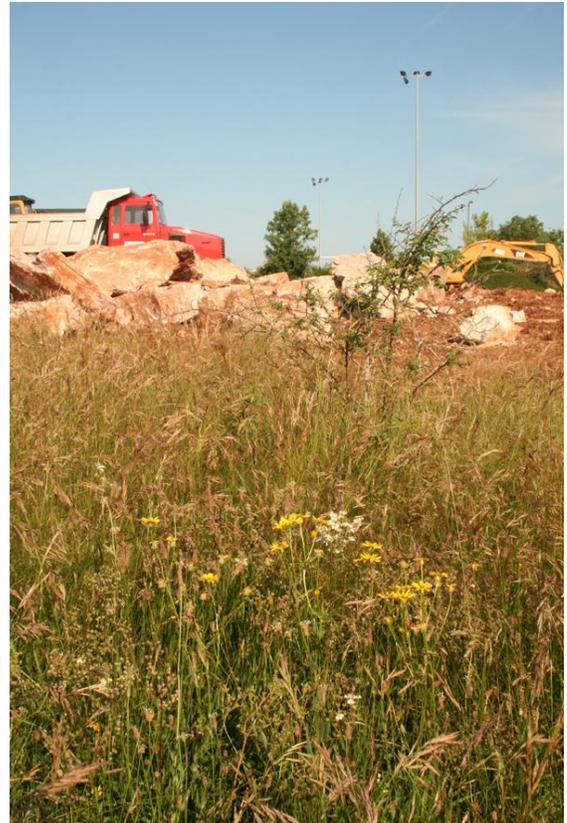


Photo n°4 et 5 : Agrandissement d'une zone d'activités. Au premier plan, *Senecio ruthenensis*

Photo n°6 : Station brûlée

